

refus débloqué crédit

Par **lolou**, le **26/04/2019** à **19:22**

Bonjour,

Ma banque m'a accordé un prêt personnel d'un montant de 2700e, le 18 avril 2019. Les fonds devaient être débloqués le 25 avril.

Il s'avère que celle ci refuse de débloquer la totalité, car le prêt selon elle est affecté à des soins dentaires, car je lui ai transmis le devis ainsi que d'autres documents. Elle m'indique qu'elle débloquera les fonds au fur et à mesure, ce n'est pas du tout ce qui était prévu ni acté.

Elle n'a pas lu le devis car le montant qu'il me reste à charge pour mes soins ne sont pas de 2700e, car elle n'a pas vu le montant remboursable de la sécu et celui de la mutuelle, donc reste à charge 1200e. Le reste je voulais faire de petits achats déco pour ma maison. De plus le tableau d'amortissement démarre le 15/05, donc si elle ne m'accorde que le montant des frais réels, la mensualité est fausse...du n'importe quoi.

Le contrat de prêt mentionne prêt personnel et non prêt affecté. Nous avons échangé plusieurs mails depuis hier, mais elle reste sur sa position, malgré le fait que je lui demande de débloquer les fonds car elle ne respecte pas les engagements contractuels, mieux elle m'invite à m'adresser à la concurrence si cela ne me convient pas. Inadmissible.

Merci pour vos réponses.

Par **pragma**, le **26/04/2019** à **19:30**

Bonjour,

Vous avez fourni un devis justificatif, c'est donc bien un prêt affecté, celui-ci devant être débloqué sur facture.

Prenez RDV avec le responsable de secteur pour régler cela.

Par **lolou**, le **26/04/2019** à **20:03**

Merci pour votre réponse,

Pour un crédit affecté il est stipulé qu'il est lié directement au financement d'un bien ou d'un

service. Le remboursement du prêt ne commencera qu'après la réception du bien ou des travaux, de plus vraiment encadré contractuellement.

l'échéancier qui doit démarrer le 15/05 est faux ou normal, puisque mes soins ne seront pas du tout terminés.

De plus le prêt est de 2700€ mais la chargée de clientèle a mal lu le devis car le reste à charge est de 1200€, comment va-t-elle faire pour me débloquer le reste.

De plus je ne peux faire un chèque sans provision pour la dentiste puisque elle débloquera au vu de la facture, c'est le serpent qui se mord la queue...

Merci pour réponse.

Par **jodelariege**, le **26/04/2019** à **20:21**

vous pouvez déjà payer le dentiste avec le chèque de 1200 euros...

Par **pragma**, le **26/04/2019** à **21:25**

La solution que j'imagine est de ne pas passer par le tiers payant, vous réglez ou faites régler par la banque la totalité des soins et vous faites les demandes de remboursement SS et Mutuelle vous même.